

Les produits d'exploitation

Description

Les produits d'exploitation retiennent à juste titre toute l'attention des [cabinets comptables](#) et celle des personnes chargées de la gestion financière de l'entreprise. Cet indicateur traduit les recettes générées grâce aux activités courantes de la structure. En s'y penchant, les responsables réussiront ainsi à évaluer les performances générales de l'établissement et à récolter bon nombre d'informations.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Qu'est-ce que les produits d'exploitation ?

Ils **correspondent aux revenus tirés des activités principales et annexes**. Apparaissant sur les Soldes intermédiaires de gestion (SIG) et sur le compte de résultat, il s'agit d'une précieuse source d'informations. En plus de permettre de calculer différents ratios, cette unique valeur donne souvent les moyens de savoir si l'entreprise réalise des bénéfices ou non.

Il faudra soustraire [les charges d'exploitation](#) à ce produit pour obtenir le résultat d'exploitation. Au sein de la plupart des entreprises, cette variable indique si la structure réussit à dégager du profit. Il suffit donc de prendre connaissance des dépenses internes et externes supportées par l'établissement pour pouvoir connaître sa situation financière à travers ces charges.

Quels sont les principaux produits d'exploitation ?

Ce terme désigne des **produits de diverses natures**. Il convient de distinguer ces différentes catégories de revenus afin de se conformer aux exigences de l'administration fiscale en matière de comptabilité. En effet, les responsables sont amenés à mobiliser des sous-comptes de classe 7 pour enregistrer ces rentrées d'argent.

Bon à savoir : pour comptabiliser un produit de ce type, le comptable doit débiter le montant à encaisser au compte 411 « Client ». Puis, il aura à créditer le compte de classe 7 adéquat du montant hors taxe de la transaction. Il faut aussi qu'il précise la TVA en créditant également le compte 44571 « TVA collectée ».

Ventes de marchandises et de produits finis

La vente de marchandises et de produits finis constitue la **principale source de revenus des entreprises commerciales**. Le Plan comptable général oblige les responsables à faire la distinction entre ces deux catégories de transaction.

Pour la vente de marchandises, il faudra créditer le compte 707. En revanche, la vente de produits finis fait intervenir le compte 701. Toujours est-il que **le produit en question devra être rattaché à l'exercice au cours duquel les articles ont été livrés**.

Deux situations particulières naissent de cet impératif. Lors de la clôture des comptes, s'il y a eu livraison alors qu'aucune facture n'a encore été émise, **l'opération sera comptabilisée dans la catégorie facture à établir (FAE)**.

Si en revanche, une facture a déjà été émise, mais que la livraison n'est effectuée qu'après la fin de l'exercice, cette **recette sera enregistrée dans les produits constatés d'avance (PCA)**.

Travaux et prestations de service

Ici, **le produit est acquis quand l'entreprise a bien délivré les services** demandés. Bien entendu, lorsque cela implique plusieurs interventions, la comptabilisation s'effectue également de manière échelonnée. Le comptable devra alors créditer le compte :

- 706 pour les [prestations de service](#);
- 704 pour les travaux ;
- 705 pour les études.

Autres produits d'exploitation

Quel que soit le [type d'entreprise](#), elle peut également générer des **revenus qui ne sont pas liés à son activité principale**. Ces produits doivent être inscrits au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes ». Plusieurs sous-comptes permettent de distinguer la nature de ces recettes.

On peut citer les :

- Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel (compte 7081) ;
- Revenus issus des commissions et des services de courtage (compte 7082) ;
- Recettes locatives (compte 7083) ;
- Mise à disposition de personnel facturée (compte 7084) ;
- Ports et frais accessoires facturés (compte 7085) ;
- Bonis sur emballages consignés (compte 7086) ;
- Bonus et primes sur ventes (compte 7087) ;
- Autres produits d'activités annexes (compte 7088).

Quels sont les autres produits à connaître ?

Même si les produits d'exploitation traduisent l'essentiel des revenus dégagés pendant un exercice, il convient de **prendre en compte d'autres catégories de produits**. En effet, une entreprise peut également :

- Percevoir des recettes sur les opérations financières ;
- Réaliser des produits de manière exceptionnelle sur une période.

Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des recettes réalisées grâce à :

- Des placements ;
- Des [créances](#) renégociées ;
- La cession de valeurs mobilières de placement (VMP).

Ils sont **comptabilisés en créditant un compte de classe 76**.

Produits exceptionnels

Contrairement aux produits d'exploitation, **ils ne découlent pas des activités courantes de l'entreprise**. Ils peuvent provenir de :

- Reports d'opérations omises au cours de l'exercice précédent ;
- Subventions reçues.

De même, il se peut qu'ils découlent de la cession de certains actifs. Dans tous les cas, il faudra **créditer un compte de classe 77 pour les comptabiliser**.

FAQ

Pourquoi calculer les produits d'exploitation ?

Calculer les produits d'exploitation est un passage obligé pour calculer le résultat d'exploitation. Une fois que ce dernier a été additionné avec le résultat financier, on obtient le résultat courant. Tous ces éléments apparaissent sur les :

- Soldes intermédiaires de gestion ;
- Comptes de résultat.

Afin de mieux évaluer la situation financière de l'entreprise, il faut également inclure les résultats exceptionnels dans le calcul. Tout ceci, dans le but d'apprécier les conséquences des divers aléas sur les finances de la structure.

Comment comptabiliser les produits d'exploitation ?

Le responsable crédite généralement un compte de classe 7 pour ensuite débiter le compte client (411). Toutefois, le PCG impose aux intervenants d'apporter des précisions sur la provenance des recettes encaissées. C'est pourquoi il faudra faire la mention du sous-compte de classe 7 adéquat. Son libellé permettra de connaître la nature des transactions opérées. Cependant, le produit ne sera acquis que lorsque, soit :

- La marchandise vendue aura été livrée ;
- Les services demandés auront été rendus.

En quoi les produits d'exploitation influent-ils sur la santé financière

d'une entreprise ?

Ils correspondent aux recettes tirées de la vente de marchandises ou des prestations de services. À moins que la société œuvre dans la gestion d'actifs financiers, ces produits constituent l'essentiel de son chiffre d'affaires. Plus cette somme sera élevée, plus la structure aura des chances de dégager des bénéfices. Néanmoins, il faut encore prendre en considération les charges d'exploitation pour savoir si une entreprise traverse ou non une période difficile.

Quelle est la différence entre produits d'exploitation et résultat d'exploitation ?

Puisque les deux termes se rapprochent, on peut facilement les confondre. Toutefois, il convient de savoir que ce résultat s'obtient après avoir soustrait aux produits d'exploitation les charges de cette même catégorie. La somme obtenue reflètera dans la majorité des cas la situation financière d'une entreprise. On l'additionnera encore aux résultats financiers pour ensuite retrancher l'impôt pour enfin connaître le résultat net.